

formation des maîtres

le point sur... la formation initiale et continue des enseignants du premier et du second degré

*par la Commission formation initiale
et continue des enseignants*

Depuis deux ans, la Commission Formation Initiale et Continue des Enseignants a réuni un nombre important d'informations en provenance de diverses académies, informations portant essentiellement sur la mise en place des Missions, leur organisation, l'élaboration de leur projet d'actions de formation (P.A.F.), le rôle des IREM, l'évolution générale de la formation continue des personnels de l'Education Nationale. Par ailleurs, elle attend avec intérêt la diffusion des travaux des groupes ministériels entreprise à l'initiative de la M.I.F.E.R.P. (Mission de la Formation et de la Recherche Pédagogique) qui donneront, dans un avenir proche, les nouvelles orientations en matière de Formation Initiale des diverses catégories d'enseignants.

Plutôt que de reprendre des textes de fond, déjà publiés par l'A.P.M.E.P. et toujours d'actualité, la Commission a préféré étudier les structures mises en place depuis deux ans par le Ministère et réaffirmer, lorsque cela a paru nécessaire, les positions qui nous tiennent à cœur.

A - FORMATION INITIALE

Les nouvelles orientations pour la formation des instituteurs et des P.E.G.C.

(Compte rendu de la réunion de la Commission du 17 mars 1984)

Le Ministère se penche actuellement sur de nouvelles orientations à donner aux formations des diverses catégories enseignantes. Huit groupes de travail (*) établissent donc, avec la plus grande discrétion, les nouveaux profils souhaités et élaborent des textes soumis ensuite à concertation. De ces travaux, nous ne connaissons, début mai 84, qu'un premier volet : Orientations pour la formation des instituteurs et des P.E.G.C. (Paru en mars 84).

I. Du nouveau pour les futurs instituteurs et P.E.G.C.

- La durée des formations est portée à quatre années (cf II b, premier paragraphe).
- Les concours de recrutement seront placés après le DEUG — dès 1986 — (**)
- Deux années de second cycle à finalité professionnelle seront ensuite sanctionnées par un diplôme universitaire spécifique.
- L'admission dans ce second cycle s'accompagnera d'un engagement de servir dans l'enseignement du Premier degré ou des Collèges, selon le cas, pendant cinq années.
- Une promotion ultérieure vers le grade de certifié sera possible par le biais d'un concours interne et de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

II. Les changements

a) Du bon...

- Après un système provisoire de courte durée, la formation des instituteurs sera unifiée (elle est actuellement très disparate et ne compte pas moins de 9 recrutements différents pour certains "gros" départements).

* Voir en fin de chapitre : les groupes de travail ministériels.

** Les DEUG "rénovés" sont en discussion au Ministère. Il est question notamment de DEUG qui incluent une préparation aux carrières de l'enseignement (instituteur et P.E.G.C.), et qui comportent une "préprofessionnalisation"-observation directe du terrain éducatif, problèmes d'apprentissage, etc. Certaines universités élaborent actuellement des propositions dans ce sens. Elles seront soumises à une habilitation ministérielle.

- La durée "globale" de formation des instituteurs est allongée.
- La réussite au DEUG et au concours devraient conduire à une amélioration du recrutement des maîtres du Primaire.
- On peut espérer (?) que, titulaire d'un DEUG — même avec préprofessionnalisation — l'étudiant qui renoncera aux carrières de l'enseignement pourra poursuivre d'autres études sans difficultés. Le Ministère souhaite que les activités préprofessionnelles ne couvrent pas plus de 20% de l'horaire du DEUG.

b) Du moins bon...

- Le recrutement "post DEUG" réduit de trois à deux ans la formation professionnelle du futur instituteur.
- Retardée de deux ans, la formation rémunérée risque de changer de public. Provenant souvent de couches sociales modestes, les étudiants traditionnellement intéressés risquent de renoncer à la préparation du DEUG. Dans ces conditions, le déséquilibre entre les milieux de vie "enseignants-enseignés" pourrait s'accroître. Un remède à ce problème serait la création d'un prérecrutement (type I.P.E.S.) (*).
- "L'année probatoire" qui permettait de déceler des incompatibilités entre la personnalité de l'étudiant et le métier d'enseignant disparaît. L'entretien prévu au concours de recrutement d'instituteurs ou de P.E.G.C. sera-t-il un filtre suffisant pour repérer ces incompatibilités ?

c) Des informations confuses...

- Après quelques hésitations du Ministère, le concours de recrutement (prévu pour juin ou septembre 1986) sera, semble-t-il, ouvert à tous les étudiants titulaires d'un DEUG, et pas seulement à ceux qui auront suivi les activités de préprofessionnalisation enseignante. Il est en effet difficile d'imaginer que ces derniers puissent à eux seuls suffire à la demande. Cette question soulève le problème des passerelles entre DEUG.
- Le texte de Mars 1984 prévoit en outre que :
 - chaque département qui en possède conservera une école normale ;
 - les écoles normales de moindre importance deviendront des instituts de Formation Continue (encore que le S.N.I. ait obtenu depuis, la conservation d'un certain nombre d'écoles normales dispersées qui seraient coordonnées) ;
 - les professeurs bénéficieront d'une "intégration fonctionnelle" dans l'enseignement supérieur ; les nouveaux recrutés le seront sur des postes d'agrégés.

* Le rétablissement du système I.P.E.S. est, en tout état de cause, souhaitable pour toutes les catégories d'enseignement, car le problème social du recrutement se pose à tous les niveaux.

- La responsabilité de cette nouvelle formation, discutée âprement semble-t-il, pourrait concerner conjointement le Ministère, les écoles normales et les universités.
- Des questions restent sans réponses, notamment :
 - de quelle façon s'organiser la répartition des tâches entre universitaires et professeurs d'école normale ?
 - qui, du Président d'université ou du Directeur d'école normale aura la responsabilité de la troisième et de la quatrième année ?

d) Des craintes...

Le concours de recrutement validera, entre autres, un niveau de connaissances dans deux champs disciplinaires, littéraire et scientifique... Le contenu d'un DEUG conduisant aux métiers de l'enseignement, ne risque-t-il pas dans certaines universités, et malgré les recommandations ministérielles, d'être trop "orienté" vers un tel concours et par conséquent de préparer à ce seul débouché ? (cf. c) premier paragraphe). Trop diversifié alors, ne conduira-t-il pas à une diminution de la part des mathématiques dans la formation, processus déjà commencé depuis quelques années ?

Il serait souhaitable que chaque étudiant rentrant en faculté connaisse les débouchés des différents DEUG sur les études du Second cycle ainsi que les "passerelles" permettant un changement d'orientation.

e) Des suggestions...

Dans le cadre des activités de préprofessionnalisation - carrières de l'enseignement - une place devrait être réservée aux diverses méthodes d'apprentissage (en particulier le travail en équipe) et à l'introduction des technologies modernes pour l'enseignement (informatique, audiovisuel, documentation, etc.).

Pour la sensibilisation des étudiants au milieu enseignant, les critères de choix du terrain de stage sont essentiels et ne doivent pas se limiter, en ce qui concerne le pédagogue qui sera maître de stage, au seul : "être bien vu de l'inspecteur".

f) Le sort des P.E.G.C....

Le texte de Mars 1984 fait apparaître clairement, d'une façon générale, la volonté ministérielle d'unifier progressivement le niveau et les modalités de la formation des diverses catégories d'enseignants. Dans ce premier volet, il s'agit plus particulièrement, semble-t-il, de l'uniformisation des carrières instituteur-P.E.G.C. : recrutement au même niveau après le DEUG, même possibilité de promotion vers le grade de certifié, cadre de formation identique après le concours (avec probablement des contenus différenciés). Le changement sera donc peu sensible en ce qui concerne les P.E.G.C. déjà recrutés, depuis un certain nombre d'années, après le DEUG et préparés pendant deux ans, dans les centres de formation des P.E.G.C. à leur futur métier. La Commission Formation Initiale

et Continue aurait souhaité que le recrutement se situe au niveau de la licence (regret d'autant plus vif qu'un grand nombre de P.E.G.C. provenant de l'intégration "en masse" des maîtres auxiliaires en sont titulaires).

Liste des groupes de travail ministériels :

1. Evolution du recrutement et des sections de P.E.G.C. (*)
2. Profil du ou des concours de recrutement des instituteurs et des P.E.G.C.
3. Evolution du CAPES et de l'agrégation et de leurs préparations. Evolution de l'année de CPR.
4. Seconds cycles finalisés et nature des diplômes de sortie pour les instituteurs et les P.E.G.C.
5. Intégration fonctionnelle des professeurs d'écoles normales et des directeurs d'études des centres régionaux de formation de P.E.G.C. dans l'enseignement supérieur.
6. Préparation d'une convention-type de groupement d'intérêt public entre une université et une ou plusieurs écoles normales...
7. Modification de la carte des écoles normales (fusion dans 21 départements). Modification et élargissement de leur mission.
8. Formation des professeurs de LEP. Evolution des ENNA.

B - FORMATION CONTINUE

(Synthèse des articles déjà parus dans le supplément rapide)

I. Le point sur les missions

a) Deux ans et demi d'existence

1982 : dans le cadre de la décentralisation, le Ministre de l'Education Nationale nomme dans chaque académie un Chef de Mission, chargé en particulier de procéder au recensement global des ressources et des

* Le Ministère propose de réduire le nombre des sections du CAPCEG à quatre :

Section A : Français - Langue vivante (sauf lettres Italien - ancienne section II)

Section B : Histoire-Géographie

Section C : Mathématiques - Sciences Physiques

Section D : Technologie.

On peut se demander quelle sera la formation spécifique des professeurs de Technologie et regretter la suppression du recrutement en section II — bien qu'il ne s'agisse pas directement de préoccupation A.P.M.E.P. — : le nombre d'heures d'enseignement en italien dans un établissement ne couvrant pas toujours un service complet, la nomination, renouvelée chaque année, d'un maître auxiliaire "à cheval" sur deux ou trois établissements n'est pas faite pour permettre la stabilité et le suivi de l'enseignement de cette langue.

besoins en matière de Formation Continue des personnels, d'élaborer, conformément aux orientations nationales, un plan académique de formation et de suivre le déroulement de ce plan.

La nomination tardive des Chefs de Mission ne leur a pas permis dans de nombreux cas d'avoir une influence sur le plan de formation de l'année 1982-83. En ce qui concerne l'élaboration et le déroulement des plans 83-84 et la préparation 84-85, la Commission F.C. a constaté à partir des renseignements qui lui sont parvenus d'un grand nombre d'académies, une certaine "variété" dans l'organisation des Missions et la mise au point des PAF.

D'une façon générale, les membres d'une Mission, une quinzaine environ, sont des universitaires, des I.P.R., les directeurs du C.R.D.P., du C.A.S.F.A., du C.A.F.O.C.... de l'Ecole Normale ou d'un Centre de formation de P.E.G.C... peu ou pas d'enseignants du second degré, aucun représentant d'association de spécialistes, parfois le Directeur ou un membre de l'IREM. Les formateurs sont des professeurs d'université, ou des maîtres assistants, une majorité d'I.P.R., des enseignants d'I.U.T., quelques professeurs de Lycées ou Collèges * (parfois au titre d'une association), de L.E.P., d'Ecole Normale... quelquefois des animateurs G.F.E.N., C.R.A.P...

Dans certaines académies la parution d'un catalogue des actions de formation proposé à l'ensemble du personnel depuis deux ans a été précédée de réunions de commissions disciplinaires ou interdisciplinaires qui ont tenté de recenser les besoins des enseignants et regroupé les propositions de stages faites par les divers partenaires. Certaines associations de spécialistes (A.P.M.E.P., U.D.P., A.P.I.S.P. etc..) y ont largement collaboré. Dans d'autres académies, les Missions ont publié leur catalogue à partir de propositions écrites centralisées provenant "d'horizons plus ou moins larges...". Ici, IREM et A.P.M.E.P. ont été sollicités et consultés, là au contraire, ignorés ou écartés. L'harmonie avec les I.P.R. n'a pas toujours été la règle...

b) Que constatons-nous aujourd'hui ?

La mise en place de commissions où chaque partenaire (Université, IREM, Centre de formation des P.E.G.C., I.P.R., Régionale A.P.M.E.P. etc...) peut s'exprimer de façon démocratique et proposer des actions (après qu'un cahier de charges ait été établi et une politique induite) ne peut que répondre à nos vœux.

MAIS...

Les moyens en décharge, heures supplémentaires ou remplacement étant extrêmement limités (voire nuls, en ce qui concerne les Lycées), la plupart des stages font appel au bénévolat, aux demi-journées banalisées,

* Souvent animateurs IREM.

aux courtes absences avec autorisation du chef d'établissement et aménagement de l'emploi du temps, etc. Trop de Missions choisissent alors parmi les propositions des actions ponctuelles, très "émiettées", sans objectifs précis, sans politique bien définie, sans approfondissement ni "suivi" dans le temps (et dont les trop classiques journées d'information ne sont pas absentes), au risque de "tourner en rond" au fil des ans !. Les stages trop courts, bien que parfois utiles, ne favorisent pas la recherche pédagogique complémentaire à toute action de formation.

Les perspectives budgétaires des Missions pour l'année 1984-85 laissent peu d'espoir en ce qui concerne l'amélioration du système. Parallèlement, la formation dans le domaine de l'informatique et les Universités d'été voient leurs crédits augmenter. Il ne s'agit pas ici de condamner les Universités d'été, temps fort de réflexion pour des volontaires. Elles conviennent bien à des actions de formation qui réclament une période d'imprégnation. Mais elles ne peuvent initier à la recherche action, à l'évaluation continue de son propre travail d'enseignant, qui requièrent un étalement dans la durée.

La Commission Formation Initiale et Continue a relevé d'autres points noirs :

- * l'absence quasi générale de véritable EVALUATION des actions menées depuis deux ans risque de renforcer le manque de cohérence des futurs plans (sans bilan, comment mettre en évidence la nécessité de "poursuivre", de négocier avec la Mission des contrats pluriannuels pour du travail à long terme ?) ; cependant, la situation évolue, la M.I.F.E.R.P. et les Missions prennent conscience du problème.

- * malgré le déphasage certain entre le calendrier d'élaboration et de diffusion du P.A.F. et la date d'attribution des (maigres) crédits annuels, un budget prévisionnel, modulable selon les contraintes, tenant compte d'une politique claire et de choix justifiés, semble indispensable à la transparence de la gestion des Missions.

- * on peut s'interroger également sur les critères de choix des animateurs et des stagiaires.

c) Quelques positions à réaffirmer

Les informations précédentes... et quelques autres... incitent la Commission à réaffirmer certaines positions qui lui sont chères.

En ce qui concerne les moyens :

- * Toute action de formation doit être prise sur le temps de travail (les heures de décharge sont préférables à toute autorisation d'absence de courte durée non remplacée).

- * La formation continue doit bénéficier de *crédits suffisants* pour alimenter un travail sérieux et approfondi.

En ce qui concerne les actions de formation :

* Une action de formation "dense" d'une durée de trois jours, voire d'une semaine, sans être inutile, est incomplète dès lors qu'elle sépare la réflexion sur l'enseignement de l'application sur le "terrain". La Commission reste très attachée au "style I.R.E.M." : actions-recherche réparties dans le temps.

* Tout stage doit être évalué (évaluations éventuellement contradictoires entre elles selon la provenance : animateurs, stagiaires, institution commanditaire).

En ce qui concerne les animateurs :

* Afin de répondre à la demande de certaines équipes d'établissement, une liste de personnes "ressources" reconnues qualifiées pour animer différents types d'actions de formation devrait être établie, dans chaque académie, par exemple par les commissions (cf. b) premier paragraphe).

* Des malentendus sur la finalité d'un stage pourraient être évités si les futurs stagiaires exprimaient leurs attentes.

* Un stage a une chance de réussite accrue s'il est animé par une équipe soudée (méthodes de travail et intérêts communs).

* En formation continue, un travail ne peut être sérieux et efficace que si les formateurs bénéficient d'un lieu d'échanges et de débat sur leurs actions de formation (si possible entre personnes de catégories différentes).

* La formation des formateurs peut et doit être liée à la recherche.

En ce qui concerne les stagiaires :

La Commission insiste pour que les stagiaires ne soient pas désignés exclusivement pour des raisons économiques : les critères doivent être autres. S'il doit y avoir arbitrage financier, ce devrait être fait en fonction de la nature des actions, de leurs effets prévisibles sur le système éducatif et non en fonction de la situation géographique des candidats stagiaires.

II. Rôle et avenir des IREM

a) Leur situation présente n'est pas claire et dépend de chaque académie. Ici, l'IREM coordonne complètement la formation en Mathématique et sert de correspondant à la Mission ; là, il est un des "partenaires" de la commission de travail au même titre que les universités, les I.P.R. ; le Centre de formation des P.E.G.C., l'A.P.M.E.P. etc.. ailleurs encore, il n'existe plus que dans le cadre de la formation continue ou, au contraire, en est totalement indépendant et mène des actions séparées. Partout, les crédits s'amenuisent...

b) Le point de vue de la Commission

Les IREM, forts de leur longue expérience, constituent aujourd'hui un potentiel très important auquel la Mission se doit de faire appel et, par conséquent, d'apporter une aide financière pour toute action commune (les écoles normales, les centres régionaux de formation des P.E.G.C., ont également beaucoup à apporter et une collaboration avec les IREM n'est pas à exclure). Cependant, le plus souvent, si les animateurs IREM sont largement employés pour les actions du P.A.F., les crédits ne sont octroyés que pour des stages de formation plus ou moins courts et du coup, le temps consacré à la réflexion sur l'enseignement liée à la recherche en didactique diminue !.

C'est avec toute son originalité que l'institution IREM doit être partie prenante dans la formation continue des enseignants en mathématique ; elle est le modèle de ce qui devrait exister dans toutes les disciplines.

D'autre part, afin d'assurer la poursuite de recherches pédagogiques, il nous paraît indispensable que les IREM continuent à recevoir un budget spécifique et à conserver un statut indépendant.

La participation des IREM à l'élaboration des projets de Centres de Recherche-Formation par académie (cf. III), et le rôle qu'ils joueront au sein de ces organismes leur permettra sans doute de défendre le modèle "action de formation-recherche se déroulant dans le temps en liaison avec la pratique enseignante"... Encore faut-il que de tels projets soient assez solides et argumentés pour être acceptés et financés par le Ministère... qui, par ailleurs, étudie la décentralisation des structures de recherche.

III. Des futurs centres de formation des maîtres ?

(Compte rendu de la réunion de la Commission Formation Initiale et Continue du 17 Mars 1984)

Sur la demande du Ministère, les universités élaborent actuellement des projets dont le but est la création de Centres de Formation Initiale et Continue des Maîtres. De façon générale, à Lyon, Toulouse, Besançon, Marseille, Clermont, etc., ces centres prendraient la forme de fédération d'organismes déjà existants : IREM, UER, départements universitaires, C.A.F.O.C, C.R.E.F.I.E.F., etc.

La Commission, sans y être hostile, exprime un certain nombre de craintes à l'égard de la création de ces nouveaux centres. Quels seront les objectifs communs à cet ensemble d'organismes fédérés ? Que permettront-ils que l'éparpillement ne permet pas ? S'agit-il bien, comme nous le souhaitons, de "rassembler, de mettre en commun des structures de recherches-rencontres entre les différents niveaux d'enseignement ?".

Ce genre d'organisme ne risque-t-il pas de privilégier des "formateurs" hors de la pratique enseignante alors que nous aspirons à une for-

mation non hiérarchique où la réflexion et le travail par équipe nécessitent la présence constante de praticiens.

Notre souhait est que soit présenté dans chaque projet un plan pour 84-85 ou pluriannuel de collaboration sur un objectif commun.

Reste le problème du Primaire... La formation continue des instituteurs* pourra-t-elle s'intégrer dans ces projets malgré la réticence non dissimulée des instances en place et des syndicats ?

C - POUR CONCLURE

Quelques grandes tendances de la situation française en matière de formation des maîtres

Rapprochement des catégories d'enseignants

- Les instituteurs vont être formés à Bac + 4 (sortie en 1988 de la première "fournée"), ce qui les rapproche des actuels P.E.G.C. formés à Bac + 4 (même s'ils ont souvent un cursus universitaire plus élevé).
- Le plan de rénovation des Collèges prévoit de ramener progressivement le service des P.E.G.C. de 21 à 18 heures (service des certifiés) ; 10 % des collèges sont déjà concernés par cette mesure très coûteuse.

Attendra-t-on la baisse démographique pour généraliser cette mesure indispensable au fonctionnement d'équipes pédagogiques ou fera-t-on artificiellement baisser les besoins en professeurs en diminuant l'horaire d'enseignement global ?

De la réponse à cette question dépend, pour une grande part, la qualité du service public.

Une formation initiale pas toujours en correspondance avec le service d'enseignement.

- Il n'est pas rare de voir des enseignants des Collèges et des Lycées effectuer une partie de leur service (voire la totalité) dans des disciplines pour lesquelles ils n'ont pas obtenu de certification universitaire, soit que leur intégration n'ait pas été suivie de complément de formation, soit qu'on leur demande de faire le "bouche-trou" dans une discipline pour compléter leur service.

* Actuellement, aucun changement institutionnel n'est prévu pour la formation continue des instituteurs. Celle-ci est restreinte dans certains départements, les titulaires remplaçant prévus pour suppléer les maîtres en stage occupant souvent les postes de jeunes recrutés en formation initiale "spécifique".

- Le CAPES et l'agrégation ont fait l'objet de vives critiques dans la mesure où le recrutement s'appuie en premier lieu sur des épreuves de connaissances déconnectées des questions de communication ou d'apprentissages. Un groupe de travail interne au Ministère étudie ces questions (le plan d'aménagement n'est pas connu pour l'instant).

Une des tendances actuelles est de considérer que les méthodes de travail intellectuel sont indépendantes des champs disciplinaires, et les méthodes d'enseignement également (cf. le phénomène de balancier en faveur des sciences de l'éducation).

Ne pourrait-on dépasser cette vision manichéenne et recruter enfin des enseignants sur des bases "mixtes" ?

- Des oscillations dans la politique de recrutement créent des alternances de pléthore et pénurie. Ici, il y aurait trop d'enseignants de disciplines artistiques ; là, on manque cruellement d'instituteurs ou de professeurs de mathématiques — ce qui est pour le moins paradoxal dans la conjoncture actuelle de chômage —

Une planification de recrutement sur cinq ans prenant en compte la pyramide des âges des enfants, celle des enseignants et les choix éducatifs prioritaires rendrait service à tous, étudiants et personnels de centres de formation en particulier, sans parler des jeunes... auxquels l'enseignement est destiné.

Une formation continue limitée dans ces effets

- La formation continue des personnels du secondaire se heurte à la question des remplacements. *Les Universités d'été* ont été encouragées (doublement du budget 1984) : cela répond au problème du remplacement, mais limite la formation continue "massive" aux personnes suffisamment motivées pour consacrer du temps de la période des vacances, alors que les conditions d'exercice du métier rendent de plus en plus nécessaire les périodes de récupération nerveuse.... Les autres formations, courtes, sont du domaine de la sensibilisation.
- Les méthodes de travail ignorent parfois (souvent ?) les nécessités de la formation d'adultes.
- Le système de nomination dans les établissements n'encourage pas la formation d'équipes, alors qu'elles ont souvent un effet d'auto-formation.
- Mention spéciale doit être faite à l'Informatique (voir dossier paru au Bulletin de Février 1984).

La mise en place des Missions a permis une plus grande clarté dans la politique de formation des personnels enseignants — la structuration est en cours — Les ressources en moyens et en personnes commencent à être comptabilisées. Mais les stratégies de formation adoptées ne sont pas toutes claires. On peut

espérer que celles choisies par les I.R.E.M. — les plus coûteuses, il est vrai, mais d'effets les plus durables — seront présentes progressivement à tous les niveaux.

Une restructuration institutionnelle

- La nouvelle formation des instituteurs passe d'un cadre départemental à un cadre académique.
- La formation des maîtres de tous niveaux se fera dans des instituts d'enseignement supérieur, avec la collaboration des universités ou au sein même des universités. Les écoles normales voient leurs missions évoluer.

Les "partenaires" de cette formation sont donc multiples : "terrain", universités, centres de formation, usagers et inspections. Le Ministère saura-t-il mettre en place les régulations nécessaires ?

Trop de colloques ou rapports ont montré combien le système éducatif répond mal aux besoins de notre pays. Une des clefs de l'évolution souhaitée repose sur la formation des enseignants. Le ministère en a pris conscience. Il y faudra faire converger efforts intellectuels, équilibres institutionnels et efforts financiers. Rendez-vous dans un an pour faire le point ?

Les informations présentes dans cet article datent de la fin mai 1984. D'autres informations nous sont parvenues pendant les vacances. Elles feront l'objet d'un nouvel article dans un prochain bulletin. Les positions de la Commission évolueront en conséquence.